

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL**  
**ALEX – LA BALME DE THUY – DINGY SAINT CLAIR**  
55 place de l'église - 74230 DINGY-SAINT-CLAIR  
04.50.02.06.27 - siabd@orange.fr

Fiche d'acceptation des dispositions relatives au contrôle  
des installations d'assainissement autonome

- Dans le cadre d'une demande d'autorisation d'urbanisme (PC, PA, DP, CU) - remplir 1 demande par dispositif
- Hors demande d'autorisation d'urbanisme (remplir le verso et fournir un plan masse du projet)
- Contrôle avant-vente (remplir le recto uniquement)

**Engagement du demandeur :**

La mise en œuvre d'une filière d'assainissement proposée dans un permis de construire doit être conforme aux prescriptions techniques fixées par l'arrêté DEVO1021823V du 7 septembre 2009.

Le contrôle de mise en œuvre de cette filière est rendu obligatoire par la loi sur les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et l'arrêté DEVO1021823V du 7 septembre 2009.

A l'issue du contrôle, le contrôleur établit un rapport de contrôle qui sera communiqué au SPANC pour avis et transmis au demandeur. Lors de la réalisation de l'installation, le non-respect du descriptif technique validé implique la modification de l'installation.

**Je soussigné (e) :**

M/Mme.....

Adresse (coordonnées auxquelles le service de contrôle peut vous joindre et coordonnées de facturation)  
.....

Mail : ..... Téléphone : .....

Adresse de la construction si différente : .....

➤ Autorise le service de contrôle à entrer en contact avec moi et à pénétrer sur ma propriété pour : une première visite de terrain afin de contrôler la faisabilité technique et réglementaire du projet décrit au verso de la présente.

➤ M'engage à entrer en contact avec le service de contrôle et l'autorise à pénétrer sur ma propriété pour : une seconde visite de terrain avant recouvrement des fouilles afin de contrôler la réalisation du projet validé par le SPANC et la correcte exécution des travaux.

➤ Accepte le règlement d'assainissement non collectif du Syndicat Intercommunal disponible en mairie.

➤ M'engage à rembourser au syndicat, dès l'ouverture du dossier et sur présentation d'un titre administratif, les honoraires de contrôle (selon convention 2022-avenant n°2 avec le cabinet Nicot, honoraires soumis à révision annuelle suivant indice ICHT-E) - TVA 10% comprise :

A titre indicatif, les montants de 2024 sont :

- **dossiers comprenant des travaux** : Contrôle de conception : 234.49 € TTC et Contrôle de réalisation : 117.24 € TTC
- Contrôle avant-vente : 117.24 € TTC
- Edition d'un avis sans déplacement ou réédition d'un document : 63.85 € TTC
- Contre-visite nécessaire du fait du particulier : 117.24 € TTC.

**En cas de réhabilitation volontaire** du dispositif d'assainissement, faisant suite ou non à une vente, mais ne s'accompagnant pas d'autres travaux, (**dossier déposé en dehors de toute autorisation d'urbanisme**) le Syndicat prend en charge la totalité des honoraires dus au titre des contrôles de conception et de réalisation.

En cas de litige, le tribunal administratif de Grenoble est compétent.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_  
Signature du demandeur précédée de la mention "lu et approuvé"

**Descriptif du dispositif d'assainissement autonome envisagé (dossiers avec projets):**

Commune : ..... Parcelle N° : ..... Section du cadastre .....

Type de bâtiment :  Habitation : nombre de logements : .....  
 Local d'exploitation agricole  
 Autre : Préciser .....

Nombre de chambres :  1  2  3  4  5  6  Plus : Préciser .....

Couleur filière d'assainissement (à demander en mairie) : .....

Prétraitement :  Fosse Septique Toutes Eaux (volume : ..... L)  
 Préfiltre  
 Autre : préciser .....

Epuration :  Epandage en pente Longueur totale des tranchées : ..... ml  
 Filtre à sable drainé Surface : ..... m<sup>2</sup>  
 Filtre à sable drainé étanche Surface : ..... m<sup>2</sup>  
 Puits d'infiltration Profondeur : ..... m  
 Autre : Préciser .....

Rejet :  Sol  Ruisseau de .....  
 Fossé  Réseau d'eau pluviale  
 Autre : préciser .....

**Eaux pluviales :**

Avertissement : *En aucun cas, les eaux pluviales ne doivent être dirigées vers le dispositif d'assainissement autonome.*

Destination des eaux pluviales :  Sol (puits d'infiltration)  Ruisseau de .....  
 Fossé  Réseau d'eaux pluviales  
 Autre .....

**Alimentation en eau :**

Source privée  Usage de l'eau : domestique  Autre : Préciser  
 Réseau communal  Usage de l'eau : domestique  Autre : Préciser

**Plan de prévention des risques naturels :**

couleur et règlement de la zone :

**Plan masse du projet de dispositif projeté :**

à joindre à la présente demande.